

SENSIBILISATION AU HARCÈLEMENT MORAL, AGISSEMENTS SEXISTES ET DISCRIMINATION

Réf
RRHSHMASD -
ALTERP2

Modalité
Présentiel

Durée
0.2 jour(s) - 2.0h

Nb stagiaires
30



OBJECTIFS

- **Actualiser ses connaissances**
 - Prendre conscience du cadre juridique & réglementaire relatif au Harcèlement moral, aux Agissements sexistes et aux pratiques discriminantes
- **Développer une aptitude à mieux discerner les comportements & pratiques critiques en matière de Harcèlement moral, Agissements Sexistes & Discrimination**
 - Poser un regard critique sur des us & pratiques en entreprise susceptibles de développer des atteintes relevant du Harcèlement moral, des agissements sexistes et des pratiques discriminantes
 - S'interroger sur les acteurs internes & externes en capacité de porter assistance



A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Public

Tout public.

Pré-requis

Aucun.



CONTENU

- **Actualisation des connaissances**
 - Les définitions réglementaires (Code du travail & code pénal) & les sanctions afférentes
 - L'évolution du cadre ou de l'arsenal juridique et les obligations afférentes
- **Développer une aptitude à mieux discerner les comportements & pratiques critiques en matière de Harcèlement moral, Agissements Sexistes & Discrimination**
 - Délimitation du cadre sur des us & pratiques en entreprise aux limites du Harcèlement moral, d'Agissements sexistes ou de pratiques discriminantes
 - S'interroger sur les acteurs internes & externes en capacité de porter assistance

REZO PARTAGE

3C rue Irène Joliot Curie, 38320 Eybens
Tél. 04 76 18 06 81 – service-clients@rezo-partage.com
SCOP SARL au capital variable (25 000€) - RCS
Grenoble – SIRET : 809 267 339 00046





PÉDAGOGIE

- Parcours initiatique, Jeux.
- Adaptation des contenus et exemples au contexte de l'entreprise.
- Sensibilisation co-animée par un formateur et une formatrice.



GESTION DES ACQUIS

Méthodes d'évaluation

- Tour de table pour cibler les attentes des participants.
- **Evaluation à chaud** de satisfaction fournie par REZO.
- Validation des acquis tout au long de la formation.
- Attestation de fin de formation REZO.



FORMATEUR ET PARTENAIRE

Nos formateurs sont certifiés INRS pour la formation des Risques Professionnels ou formateur IPRP agréé par la DREETS et dépendent d'un organisme de formation agréé par la DREETS pour délivrer la formation des membres du CSE à la Santé Sécurité & aux Conditions de Travail (liste consultable sur le site de votre DREETS).



ACCESSIBILITÉ

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les solutions d'aménagement.